

----- Mail transféré -----

De : Nicolas Dupont-Aignan <Nicolas.Dupont-Aignan@assemblee-nationale.fr>

À : xxxxx

Envoyé le : Lundi 28 janvier 2019 11h05

Objet : RE: Procédure de destitution du Président et saisine du Conseil Constitutionnel

Cher Monsieur,

Je ne puis être suspect d'aucune complaisance envers Emmanuel Macron.

Je vous rappelle d'ailleurs que c'est dans le seul but de faire barrage à son élection que j'ai apporté mon soutien à Marine Le Pen au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle.

Je constate qu'une bonne partie de ceux qui veulent aujourd'hui sa destitution ont bien permis hier son élection.

Quelles que soient mes divergences profondes avec la politique d'Emmanuel Macron, je ne considère pas qu'il est plus coupable de trahison que ne le fut Nicolas Sarkozy en méprisant le résultat du référendum du 29 mai 2005, et en faisant voter par le Parlement un texte refusé par le Peuple.

Depuis plusieurs décennies, tous les Présidents bradent peu à peu notre souveraineté.

C'est pourquoi, plutôt que de "renverser la table", je préfère patiemment convaincre les électeurs de dire stop à cette démission de la France.

Les élections européennes de mai prochain nous en donneront une occasion historique.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

De : xxxxx

Envoyé : vendredi 25 janvier 2019 15:43:59

À : Nicolas Dupont-Aignan

Objet : Procédure de destitution du Président et saisine du Conseil Constitutionnel

Monsieur le Député,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon courrier exposant les manquements graves du Président de la République Emmanuel Macron à ses devoirs, manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat.

J'ai ainsi l'honneur de vous demander de bien vouloir, avec vos collègues de l'Assemblée Nationale, saisir le Conseil Constitutionnel du "Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières" et du Traité d'Aix-la-Chapelle conformément à l'article 54 de la Constitution afin de vérifier leur constitutionnalité, de faire pression sur le Gouvernement pour que le Parlement français débatte et se prononce sur ces traités conformément à l'article 53 de la Constitution, et d'initier la procédure de destitution du Président de la République conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma démarche et des suites que vous pourrez y donner au sein de l'Assemblée Nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mon plus profond respect.

xxxxx